



Lille, le 06 Octobre 2008

Monsieur Daniel PERCHERON
Sénateur du Pas de Calais
Président du Conseil Régional Nord Pas de Calais

Objet : demande de compensation pour le non-versement de l'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture (IEMP) aux agents des cadres d'emplois spécifiques.

Monsieur le Président,

Lors du transfert des personnels des EPLE aux Régions, Nicolas SARKOZY, alors Ministre de l'Intérieur, a instauré des cadres d'emplois spécifiques bâtis de telle manière que les agents qui en font partie ne peuvent bénéficier de l'IEMP (ou IMR – Indemnité de Missions Régionales – pour reprendre l'intitulé que lui a été donné dans votre collectivité).

La CGT a depuis le début combattu ces cadres d'emplois spécifiques : il y avait d'autres moyens non pénalisants financièrement de maintenir l'appartenance des agents à la Communauté éducative.

Connaissant votre attachement au soutien du pouvoir d'achat des agents des EPLE, nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir instaurer une prime exceptionnelle compensant le manque à gagner des agents induit par cette situation.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Fabrice DEWULF
Coordinateur régional
SGPEN CGT

Copie :

- Monsieur Bernard ROMAN, Premier Vice-Président en charge des Finances et de l'Administration Générale ;
- Madame Brigitte PARAT, Vice-Présidente au Personnel.